|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021 Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 30** | **Document C21/59-F** |
| **9 mars 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| RAPPORT DU BUREAU DE L'ÉTHIQUE | |

|  |
| --- |
| Résumé  À sa session de 2017, le Conseil a chargé le Bureau de l'éthique de lui présenter chaque année un rapport sur ses activités, conformément à la pratique couramment suivie dans de nombreuses institutions des Nations Unies.  Le présent rapport porte sur les activités menées par le Bureau de l'éthique de janvier à décembre 2020. La version de 2020 du présent rapport (Document C20/59) a été établie pour soumission au Conseil à sa session de 2020, mais n'a pas été examinée.  Suite à donner  Le Conseil est prié de **prendre note** du présent rapport et du Document C20/59.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [C17/120(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0120/en); [C17/50](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0050/en)*;* [C18/52](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0052/en); [C20/59](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0059/en) |

# 1 Rapport d'activité

1 Le présent rapport rend compte des activités menées par le Bureau de l'éthique en 2020.

2 Le rapport (C20/59) élaboré en 2019 pour soumission au Conseil, à sa session de 2020, n'a pas été examiné. À la session de 2019 du Conseil, le Responsable de l'éthique a fait un compte rendu oral des activités menées par le Bureau de l'éthique en 2018 et a présenté ses principaux domaines d'activité pour 2019. Auparavant, le Bureau de l'éthique avait publié un rapport pour 2017, afin de donner suite à la demande, formulée par le Conseil à sa session de 2017, tendant à ce que le Bureau de l'éthique présente un rapport annuel sur ses activités.

3 Les priorités du Bureau de l'éthique pour 2020 étaient de continuer de faire fond sur les initiatives antérieures, de faire mieux connaître ses activités et les comportements éthiques et de renforcer les contrôles internes dans le cadre juridique et administratif. Ces priorités s'articulaient autour de deux domaines principaux: a) encourager la mise en place d'un environnement propice à la sensibilisation aux questions d'éthique dans l'ensemble de l'organisation; et b) améliorer le cadre juridique et administratif.

4 Les activités particulières menées au titre de chacun de ces objectifs sont décrites ci-après.

*a) Encourager la mise en place d'un environnement propice à la sensibilisation aux questions d'éthique*

5 Dénonciation de manquements: Afin d'encourager les personnes, y compris les personnes extérieures à l'Union, à se tourner vers le Bureau de l'éthique et à signaler tout manquement de manière anonyme, un service chiffré d'assistance téléphonique ([HelplineITU@protonmail.com](mailto:HelplineITU@protonmail.com)), hébergé sur un serveur externe, a été mis à leur disposition. Afin de faire mieux connaître les voies de signalement et communication, la page d'accueil du site web de l'UIT, toutes les pages web de l'UIT et le site Intranet contiennent un lien "Signaler un manquement" ainsi que les coordonnées du service d'assistance téléphonique et du Bureau de l'éthique.

6 Pages web externes et internes du Bureau de l'éthique: Les pages web du Bureau de l'éthique sont régulièrement mises à jour de façon à proposer des supports et des renseignements liés à l'éthique, y compris des documents d'orientation importants et des informations sur le rôle du Bureau de l'éthique et d'autres ressources. La fourniture de ces supports et renseignements au personnel est une priorité constante. En 2021, les pages web continueront d'être mises à jour, en collaboration avec l'équipe de communication de l'UIT, dans le cadre de la refonte du site web de l'UIT.

7 Supports de sensibilisation: Des affiches et supports promotionnels ont été diffusés au siège de l'UIT afin d'informer le personnel que tout manquement peut être signalé de manière confidentielle et anonyme auprès du Bureau de l'éthique et d'indiquer les coordonnées du Bureau de l'éthique. En outre, une affiche virtuelle marquant la Journée internationale de lutte contre la corruption, organisée le 9 décembre, a été mise en ligne, et un article connexe a été publié dans le bulletin d'information de l'UIT.

8 Formation en ligne sur l'éthique: Afin de mettre en lumière les questions d'éthique, tous les fonctionnaires doivent suivre une formation en ligne. Cette formation devrait être proposée dans d'autres langues supplémentaires.

9 Formation en ligne sur la lutte contre la fraude: En juin 2020, l'UIT a lancé une formation en ligne obligatoire sur la lutte contre la fraude à l'intention du personnel. Cette formation est également dispensée à l'OMPI et a été adaptée à l'environnement professionnel de l'UIT par le Bureau de l'éthique et le Département des ressources humaines. Elle est obligatoire pour tout le personnel et est proposée en anglais ou en français. Elle permettra au personnel de détecter et de prévenir les cas de fraude à l'UIT.

10 Formation sur la lutte contre la fraude: Deux ateliers de lutte contre la fraude ont été organisés virtuellement en novembre 2020, afin de continuer de mieux faire connaître la politique de l'UIT en matière de lutte contre la fraude et de compléter la séance de formation organisée à l'intention de tous les fonctionnaires l'année dernière. Ces ateliers s'adressaient en particulier aux fonctionnaires jouant un rôle dans les procédures financières du Secrétariat général et seront organisés à l'échelle des Bureaux en 2021. L'objectif était d'approfondir la formation concernant la politique de l'UIT en matière de lutte contre la fraude, la corruption et d'autres pratiques prohibées et d'apprendre à déceler les activités frauduleuses, à atténuer les risques et à améliorer la gouvernance.

11 Session d'initiation pour les fonctionnaires nouvellement recrutés: Le Bureau de l'éthique a présenté, en mai 2020, un exposé lors de la session d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires organisée, pour la première fois dans l'histoire de l'UIT, de manière virtuelle.

*b) Améliorer le cadre juridique et administratif*

12 Politique et protection en cas de signalement d'un manquement (Dénonciation d'un manquement) ("Politique de protection contre les représailles"): Le Secrétaire général a promulgué la Politique de lutte contre les représailles le 10 septembre 2020. Cette politique clarifie les droits et responsabilités du personnel de l'UIT en cas de dénonciation d'un manquement présumé, afin d'encourager les fonctionnaires de l'UIT à faire part de leurs préoccupations et de permettre à l'UIT de traiter les cas de cette nature. Il en ressort que l'UIT ne tolère aucun manquement et est résolue à fonctionner de manière ouverte, transparente et équitable, et que les fonctionnaires seront protégés contre les éventuelles représailles. Les modifications apportées à cette politique vont dans le sens de plusieurs recommandations des organes de contrôle, notamment les recommandations qui figurent dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI), intitulé "Examen des politiques et pratiques relatives aux lanceurs d'alerte dans les institutions du système des Nations Unies", qui a été publié en 2018.

13 Politique de l'UIT relative aux déclarations d'intérêts: Le 10 septembre 2020, le Secrétaire général a promulgué la politique de l'UIT relative aux déclarations d'intérêts, qui définit la procédure à suivre pour déclarer les conflits d'intérêts, les activités extérieures, les intérêts financiers ou les dons. Il est signifié aux fonctionnaires qu'ils sont tenus de déclarer toute situation présentant un potentiel conflit d'intérêts, ou la perception d'un tel conflit, et qu'ils doivent s'abstenir d'intervenir dans ces situations, afin de pouvoir s'acquitter de leurs fonctions en étant au-dessus de tout reproche, en toute impartialité et sans traitement préférentiel. À partir de 2021, tous les fonctionnaires devront remplir un formulaire de déclaration. Le Bureau de l'éthique s'attache, de concert avec le Département des services informatiques, à élaborer un formulaire de déclaration électronique à remplir en ligne.

14 Dispositions améliorées sur la conduite éthique des affaires pour ITU Telecom World 2020: De nouvelles dispositions relatives à la conduite éthique des affaires ont été ajoutées aux contrats avec les fournisseurs et partenaires établis pour l'édition de 2020 d'ITU Telecom World. Elles prévoient des procédures de diligence due améliorées et imposent aux parties contractuelles de démontrer leur adhésion à la Politique de l'UIT relative à la lutte contre la fraude, la corruption et d'autres pratiques prohibées.

15 Dispositions améliorées sur la conduite éthique des affaires pour ITU Digital World: Le Bureau de l'éthique a contribué à l'adjonction de dispositions concernant la conduite éthique des affaires dans les contrats d'ITU Digital World. Ces dispositions prévoient des procédures de diligence due améliorées et imposent aux parties contractuelles de démontrer leur adhésion à la Politique de l'UIT relative à la lutte contre la fraude, la corruption et d'autres pratiques prohibées.

16 Fonction d'investigation et processus d'enquête: Le Bureau de l'éthique a contribué à l'élaboration du rapport du Secrétaire général visant à renforcer la fonction d'investigation de l'UIT présenté à la consultation virtuelle des Conseillers en 2020.

17 Activités en cours visant à améliorer le cadre juridique et administratif:

• *Révision de la Politique de l'UIT en matière de harcèlement et d'abus de pouvoir* ("Politique en matière de harcèlement"): Le Bureau de l'éthique s'attache, aux côtés d'autres parties prenantes, à passer en revue et réviser la Politique de l'UIT en matière de harcèlement. En 2019, la politique a été modifiée de façon à a) proroger le délai pour déposer plainte, qui est passé d'un an à trois ans; et b) permettre le recours à un autre organe chargé de l'enquête, par exemple en faisant appel à des enquêteurs professionnels, afin de mener à bien une enquête sur un cas signalé de harcèlement ou d'abus de pouvoir. Il s'agissait là des premières modifications préalables à l'examen global des politiques et procédures de l'UIT en matière de harcèlement. La version révisée de la politique devrait être arrêtée en 2021.

• *Lignes directrices relatives aux aspects éthiques de certaines activités menées dans le cadre de la campagne électorale* ("Lignes directrices"): De concert avec le secrétariat et l'Unité des affaires juridiques, le Bureau de l'éthique examine et actualise les lignes directrices de 2018 relatives aux aspects éthiques de certaines activités menées dans le cadre de la campagne électorale ayant précédé la Conférence de plénipotentiaires de 2018. La version actualisée des Lignes directrices figure dans le Document [C21/66](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0066/en).

• *Cadre de gestion des risques*: Dans le cadre du renforcement du cadre de gestion des risques à l'UIT, le Bureau de l'éthique a pris part, avec d'autres coordonnateurs de la gestion des risques, à un examen des risques et des mécanismes de contrôle interne à l'échelle de l'organisation et a contribué à mettre en place un tableau de bord de la gestion des risques, qui permet d'enregistrer et de répertorier les actions menées pour diminuer les risques.

*c) Autres activités du Bureau de l'éthique*

18 Conseils et orientations à l'intention du personnel: Les fonctionnaires de l'UIT sont encouragés à parler ouvertement et à contacter le Bureau de l'éthique pour obtenir des orientations sur les problèmes et les questions d'éthique, les comportements éthiques revêtant une importance essentielle dans toutes les activités de l'UIT. Le Bureau de l'éthique, qui dispose d'un statut indépendant, donne des conseils sur des questions d'éthique et s'est engagé à respecter les normes de confidentialité les plus strictes.

19 Le Bureau de l'éthique a enregistré 52 affaires, entre janvier et décembre 2020, pour lesquelles des fonctionnaires ont demandé à titre individuel des conseils et des orientations en matière d'éthique. Ce nombre ne tient pas compte des échanges ou dialogues consécutifs à une demande de conseil formulée dans le cadre de débats plus larges au sein d'un groupe ou portant sur une question mineure. Les demandes de conseils et d'orientations portaient sur les domaines suivants: conflits d'intérêts, cadeaux, activités extérieures et élections à l'UIT, différends liés aux ressources humaines, litiges ou différends sur le lieu de travail et autres questions diverses liées à la conduite au travail.

20 Déclarations de situation financière[[1]](#footnote-1): Les procédures de l'UIT relatives à la déclaration de situation financière rendent obligatoire la déclaration des informations financières, y compris la déclaration des cadeaux et le signalement des conflits d'intérêts ou des activités extérieures. Les fonctionnaires qui doivent remplir un formulaire de déclaration de situation financière sont tenus de respecter les exigences en matière de déclaration, afin de garantir le respect des normes les plus strictes en matière d'éthique.

21 Le Bureau de l'éthique a géré le processus de déclaration de situation financière de 172 membres du personnel en 2019. La date limite initiale, fixée à fin mars 2020, a été repoussée à la fin juillet 2020 en raison de l'épidémie de COVID-19. Le Bureau de l'éthique a examiné chacun des dossiers et fournit des services de consultation et des orientations, le cas échéant.

22 Plaintes concernant des manquements: Le Bureau de l'éthique est chargé de recevoir les plaintes concernant des manquements. En 2020, le Bureau de l'éthique a reçu 9 plaintes concernant des manquements (Tableau 1). Le Bureau de l'éthique a donné suite à cinq cas en vue d'une enquête officielle et a déclaré clos quatre cas.

Tableau 1

Plaintes reçues en 2020, par type de manquement\*

|  |  |
| --- | --- |
| Règles générales de conduite | 3 |
| Harcèlement et abus de pouvoir | 4 |
| Activités extérieures | 2 |
| Violation de la confidentialité | 2 |
| Représailles | 2 |
| Pratiques frauduleuses | 3 |

\* Dans quatre cas, l'enquête portait sur deux ou plusieurs catégories de manquements.

23 Examen à l'échelle du système du CCI: Le Bureau de l'éthique a coordonné, à l'échelle de l'Union, l'examen de l'état actuel de la fonction d'éthique mené par le Corps commun d'inspection dans les institutions du système des Nations Unies en 2020. Cet examen est en cours, et le CCI devrait rendre son rapport en 2021.

24 Cohérence et harmonisation du système des Nations Unies: Le Bureau de l'éthique est membre du Réseau Déontologie des organisations multilatérales (ENMO), qui regroupe diverses organisations du système des Nations Unies. Le réseau ENMO est une tribune de collaboration et d'échange sur les bonnes pratiques et les questions d'intérêt commun en matière d'éthique. Le Bureau de l'éthique a assisté à la réunion annuelle de l'ENMO, organisée sous forme virtuelle en juillet 2020, et a participé à une réunion virtuelle des membres de l'ENMO qui sont basés à Genève.

25 Le Bureau de l'éthique collabore avec les parties prenantes aux niveaux interne et interinstitutionnel, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de lutte contre le harcèlement sexuel relevant du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), afin de mettre en place un environnement professionnel exempt de harcèlement ou de violation. Le Bureau de l'éthique continuera de mieux faire connaître et de promouvoir le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies, qui a été approuvé par le CCS et est reconnu par l'UIT.

# 2 Observations

26 Les principales observations découlant des activités menées au cours de la période considérée sont les suivantes:

a) Les activités visant à promouvoir l'éthique et à améliorer le cadre éthique à l'UIT demeurent des priorités de l'organisation. Des campagnes de sensibilisation et formations sont prévues pour asseoir davantage, à l'UIT, une culture où chacun peut s'exprimer librement et l'engagement en faveur d'une politique de tolérance zéro à l'égard des manquements, une attention particulière étant accordée aux politiques de l'Union récemment publiées en ce qui concerne les déclarations d'intérêts et la protection des dénonciateurs de manquements.

b) Le Bureau de l'éthique a participé à diverses initiatives, qui consistaient notamment à améliorer les dispositions relatives à la diligence due figurant dans les accords conclus avec les partenaires, à renforcer la fonction d'investigation à l'UIT et à établir un cadre de gestion des risques. Le Bureau de l'éthique ayant participé à divers projets et initiatives, il serait utile de formuler le mandat de ce Bureau dans une charte.

c) Le Bureau de l'éthique a effectué plusieurs examens préliminaires aux fins des enquêtes au cours de la période considérée. Comme en 2019, il a cette année encore été amené à consacrer un temps et des ressources considérables à l'examen des cas en question. Il fera des propositions concertées visant à rendre l'intégralité de ses processus et procédures plus efficaces, de la réception des plaintes à la prise de mesures disciplinaires.

d) La pandémie de COVID-19 a souligné l'importance des mesures destinées à encourager la mise en place d'un environnement de travail – présentiel ou virtuel – positif et respectueux. Le Bureau de l'éthique continuera de renforcer le cadre d'éthique pour créer un environnement de travail collaboratif.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. En vertu de l'Ordre de service N° 11/03, abrogé et remplacé par l'Ordre de service N° 20/07, le Bureau de l'éthique gère les processus de déclaration de situation financière; il conseille et oriente les fonctionnaires de manière confidentielle sur les normes d'éthique et les conflits d'intérêts, y compris les conflits d'intérêts potentiels. [↑](#footnote-ref-1)